



Assemblée générale

Distr. générale
16 juillet 2002

Cinquante-sixième session
Point 123 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/56/736/Add.2)]

56/286. Renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001,

Réaffirmant sa résolution 55/232 du 23 décembre 2000,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies¹,

Ayant également examiné le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Souscrit* aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport², sous réserve des dispositions de la présente résolution ;

2. *Réaffirme* les accords conclus entre l'Organisation des Nations Unies et les pays hôtes au sujet du Siège de l'Organisation et d'autres bureaux des Nations Unies ;

3. *Décide* d'ouvrir un crédit d'un montant total de 57 785 300 dollars des États-Unis (déduction faite des contributions du personnel) pour financer la mise en œuvre des mesures proposées dans le rapport du Secrétaire général afin de renforcer la sécurité et la sûreté des locaux des Nations Unies, pour inscription aux chapitres ci-après du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003³ : 85 600 dollars au chapitre 16 (Développement économique et social en Afrique) ; 591 700 dollars au chapitre 17 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) ; 232 000 dollars au chapitre 19 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) ; 1 045 000 dollars au chapitre 20 (Développement économique et social en Asie occidentale) ; 458 600 dollars au chapitre 27C (Bureau

¹ A/56/848.

² A/56/7/Add.9. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 7A*.

³ A/56/6 et Corr.1 et Add.1 (Introduction et rectificatif, chapitres 1 à 33, et chapitres des recettes 1 à 3) ; voir également *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 6 (A/56/6/Add.2)*.

de la gestion des ressources humaines); 9 144 200 dollars au chapitre 27D (Bureau des services centraux d'appui); 2 052 500 dollars au chapitre 27E [Administration (Genève)]; 370 600 dollars au chapitre 27F [Administration (Vienne)]; 327 200 dollars au chapitre 27G [Administration (Nairobi)]; 1 647 000 dollars au chapitre 30 (Dépenses spéciales); 41 830 900 dollars au chapitre 31 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien); et 1 574 900 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel), lequel sera compensé par l'inscription d'un montant identique (1 574 900 dollars) au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

4. *Affirme* que les crédits ci-dessus comprennent des montants non renouvelables qui serviront à moderniser l'infrastructure matérielle et les systèmes de sécurité;

5. *Prend note* des préoccupations qu'a inspirées la formulation de certaines parties du rapport¹ décrivant la situation dans certains pays en matière de sécurité et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les rapports portant sur des questions délicates soient rédigés avec soin et dans des termes mûrement réfléchis;

6. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte de l'application de ces mesures lors de la partie principale de sa cinquante-septième session;

7. *Prie également* le Secrétaire général de prendre toutes les dispositions voulues pour que les travaux devant être effectués au Siège dans le cadre des projets approuvés par la présente résolution soient dans la mesure du possible intégrées au plan directeur, lorsqu'elle aura adopté les décisions qu'elle doit encore prendre au sujet de celui-ci.

*105^e séance plénière
27 juin 2002*